Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-112_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Budget Administration générale – Décision modificative N°1

Date de convocation :

28/04/2026

Membres en exercice :
35

Nombre de participants :

32

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2026

N°112/2026

Le 04 mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, Mme COXALL PHILIPPE Mary, M. CROGUENNEC Nicolas, DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALLESIO Edgard, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, Mme LEMUNIER Laurence, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme RENSONNET Carine, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, M. SENECAL Laurent, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme ZAMAI Sonia

Membres absents avec pouvoir :

M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à Mme HOUBERDON, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. DURAND

Membre absent et excusé :

M. GALL Jean Luc

M. BETRANCOURT est désigné secrétaire de séance.

Le Président de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements sur les crédits du budget primitif 2026 :

- Modification d'une imputation concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge de Kerlaer (Roscanvel) : Il s'agit d'une « convention de mandat » à inscrire aux chapitres 4581 en dépenses et 4582 en recettes et non au chapitre 040. L'erreur a été commise au moment de la saisie des budgets.

- Il est également nécessaire de prévoir 30 000 € pour les travaux de consolidation sur le site de la Fraternité (dans le cadre de la "Route des fortifications") et d'ajouter la contribution au pôle métropolitain du pays de Brest.

Les ajustements sont décrits ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-112_2026-DE

Sens	Libellé	Libellé Sectio	Chapitre	Libellé Chapitre pa	Article	Libellé Article	Fonctio	Libellé Fonctio	Voté	Type de mouvé	Commentaires
D	Dépense	Fonctionnement	011	Charges à caractère général	611	Contrats de prestations de services	020	Administration générale	- 24 427,00	Réel	
D	Dépense	Fonctionnement	65	Autres charges de gestion courante	65561	Contributions au pôle métropolitain du pays de Brest	020	Administration générale	24 427,00	Réel	Oubli lors du BP 2026
D	Dépense	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4541101	Dépollution décharge Roscanvel	7212	Collecte des déchets	- 3 276 500,00	Ordre entre sections	Annulation car pas au bon chapitre
D	Dépense	Investissement	23	Immobilisations en cours	2313	Travaux pour la RDF	633	Développement touristique	30 000,00	Réel	Travaux de consolidation à la
D	Dépense	Investissement	4581	Opérations sous mandat	458101	Décharge Kerlaer	7212	Collecte des déchets	3 276 500,00	Réel	Prévision au bon chapitre
								Total dépenses	30 000,00		
R	Recette	Investissement	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4541201	Dépollution décharge Roscanvel	7212	Collecte des déchets	- 3 276 500,00	Ordre entre sections	Annulation car pas au bon chapitre
R	Recette	Investissement	041	Opérations patrimoniales	2031	Frais d'études	01	Opérations non ventilables	- 30 000,00	Ordre à l'intérieur de la section	Annulation car pas nécessaire
R	Recette	Investissement	4582	Opérations sous mandat	458201	Décharge Kerlaer	7212	Collecte des déchets	3 276 500,00	Réel	Prévision au bon chapitre
								Total recettes	- 30 000,00		

Ajustement du BP 2026
Rattrapage erreur de chapitre au niveau du logiciel financier

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative N°1 du budget « Administration générale » telle que décrite ci-dessus,
- Décide d'apporter ces modifications au budget « Administration générale »,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11/05/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Thierry BETRANCOURT